

Certificat médical
destiné à être joint à une demande d'aménagement
des épreuves d'examen
(à remettre sous pli cacheté à l'attention du médecin désigné par la CDAPH)

A transmettre sous pli
cacheté
«Confidentiel»

Références : LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Article L.114 du code de l'action sociale et des familles : candidats atteints d'un handicap tel que défini dans cet article

NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	

Pathologie principale à l'origine de la situation de handicap :

Pathologies associées :

Histoire de la pathologie invalidante, évolution

Date de début, origine, circonstances d'apparition, antécédents médicaux, chirurgicaux, périnataux en rapport avec la situation actuelle :

Description clinique actuelle, préciser le cas échéant, la fréquence des crises, douleur, asthénie, fatigabilité, lenteur

En cas de déficience auditive avec un retentissement significatif, joindre un audiogramme récent (observations)

En cas de déficience visuelle avec un retentissement significatif, joindre un bilan ophtalmologique récent (observations)

En cas de déficience motrice, préciser le retentissement fonctionnel, sur l'autonomie et les aides techniques ou humaines mises en place (domicile, établissement scolaire, transport...)

En cas de trouble des apprentissages, du langage écrit et/ou oral, joindre un compte-rendu de bilan orthophonique récent (de moins d'un an)

cognition : attention, mémoire, praxie, raisonnement, vitesse d'idéation

conduite émotionnelle, relationnelle, comportementale

Traitements, prises en charge thérapeutiques

Nature et durée des traitements, préciser les contraintes et les effets secondaires...

Prises en charge régulières ou secondaires à l'évolution de la pathologie

Hospitalisations itératives (fréquence)

Prises en charge paramédicales (préciser le type et la fréquence) :

Ce certificat médical et les documents communiqués sont à remettre aux responsables légaux du patient mineur ou au patient majeur, afin qu'ils les joignent au dossier de demande d'aménagement des conditions d'examen.

Il est destiné au médecin désigné par la CDA PH qui a besoin que vous lui apportiez des éléments cliniques afin d'évaluer la situation de handicap et les besoins particuliers de votre patient dans le cadre scolaire.

Certificat médical établi par :

ALe :

Cachet du médecin obligatoire

signature